

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 22 juin 2016

Date de convocation :
Le 08 juin 2016

L'an **deux mille seize**, le **22 juin** à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 3

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Annie DENIS ; Mme Yveline DRUELLE, Mme Denise CAPPELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés : (10)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Anne GOZÉ ; M. Francis ALDEBERT ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/015/16

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-52 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2015 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 18 décembre 2014 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2015 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 19 décembre 2014 ;

Le compte administratif 2015 de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole présente un résultat cumulé :

- EXCÉDENTAIRE en section de FONCTIONNEMENT de 180 445,96 €
- EXCÉDENTAIRE en section d'INVESTISSEMENT de 236,34 €

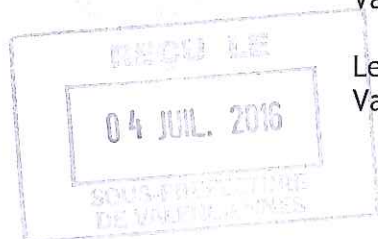
Le résultat de FONCTIONNEMENT peut être affecté en section d'Investissement ou maintenu en section de Fonctionnement pour financer de nouvelles actions

Le résultat d'INVESTISSEMENT positif est à affecter au financement des reports de la section d'investissement par le crédit du compte 001 pour un montant de 236,34 €.

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Affectation des résultats.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 juin 2016,

- D'émettre un avis favorable à l'affectation du résultat comptable de FONCTIONNEMENT en créditant le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;
- D'émettre un avis favorable à l'affectation du résultat d'INVESTISSEMENT par le crédit du compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ÉMET :

- Un avis favorable à l'affectation du résultat comptable de FONCTIONNEMENT en créditant le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- Un avis favorable à l'affectation du résultat d'INVESTISSEMENT par le crédit du compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

